

**ACTE DE CANDIDATURE**  
**FICHE DE PRESENTATION DU CANDIDAT**

Je soussigné (e) .....

Né le ..... à ..... Code Postal .....

Titulaire de la licence n° ..... Au club de .....

Adresse complète : .....

.....

.....

E-mail .....

Tél portable : .....

Déclare faire acte de candidature au Bureau Directeur du Tennis de Table de Cusset lors de l'Assemblée Générale du 29 août 2025 qui se déroulera au siège du club à CUSSET.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir été condamné à une peine ayant fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales, ni avoir été sanctionné d'inéligibilité pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

A ..... le .....

(Lu et approuvé avec signature)

Afin de pouvoir se présenter, cet imprimé est à retourner et à remettre au plus tard le lundi 25 août.

Pour postuler, le (ou la) candidat(e) doit être licencié(e) au club depuis au moins six mois et avoir 18 ans révolus avant la date de l'élection.

## **BON POUR POUVOIR**

Conformément aux statuts de l'association,

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à  
M..... afin de me représenter et voter à  
l'Assemblée Générale ordinaire du vendredi 29 août 2025.

A..... le.....

(Bon pour pouvoir et signature)

Acte à remettre par le mandataire au plus tard le vendredi 30 août 2024 avant le commencement de l'assemblée générale.



### **QUELQUES RECOMMANDATIONS IMPORTANTES**

#### **AFIN DE POUVOIR ASSURER UNE BONNE RENTRÉE 2025/2026**

- Pour tout joueur qui désire participer à des compétitions individuelles ou par équipes, il est impératif de donner au secrétariat du club le certificat médical « de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table » concernant la nouvelle saison, et ce au plus tard les premiers jours de septembre afin de pouvoir être régulièrement inscrit.
- Il est observé que les certificats médicaux de moins d'un an sont valables trois ans mais chaque année une attestation suite à un questionnaire de santé devra être remis.
- Il est rappelé que tout joueur devra se conformer au nouveau règlement sportif mis en place pour la nouvelle saison.
- Il devra porter la tenue du club (obligatoire pour les compétitions). Il pourra l'acquérir sous forme d'un achat.
- Il s'engage à assumer au mieux l'ensemble de ses déplacements sur toute la saison 2025/2026.